Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Publié le 17-10-2022
ID : 039-223900010-20221017-ARR_2022_1115-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1115_MEMBRES CAP A

Service : DRH

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU les articles L.262-1 à L.262-5 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU le procès verbal du 6 décembre 2018, relatif à l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A ;

VU le procès-verbal du 13 décembre 2018, relatif au tirage au sort des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A ;

VU la décision du Président du Département en date du 22 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département appelés à la Commission Administrative Paritaire de catégorie A ;

CONSIDERANT Le départ en retraite de M. Didier LAVIE, membre suppléant représentant du personnel Gh 5 en commission administrative paritaire de catégorie A à compter du 3 octobre 2022.

ARRÊTE

ARTICLE 1 La Commission Administrative Paritaire départementale des agents de la catégorie A comprend 8 membres titulaires dont 4 représentants du Département et 4 représentants du personnel. Chaque titulaire a un suppléant.

ARTICLE 2 Sont membres de la Commission Administrative Paritaire départementale des agents de la catégorie A, en qualité de représentant du Département :

MEMBRES TITULAIRES :

- M. le Président du Conseil départemental, membre de droit et Président de la CAP
- Mme Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
- Mme Florence GAY
- M. Cyrille BRERO
- M. Dominique CHALUMEAUX
- Mme Françoise VESPA

MEMBRES SUPPLÉANTS :

- Mme Séverine CALINON
- M. Christian BUCHOT
- M. Philippe PROST
- Mme Yohanna WANCAUWENBERGUE
- Mme Christelle MORBOIS
- M. Gilbert BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Publié le 17-10-2022
ID : 039-223900010-20221017-ARR_2022_1115-AR

ARTICLE 3 Sont membres de la Commission Administrative Paritaire départementale des agents de la catégorie A, en qualité de représentant du personnel :

MEMBRES TITULAIRES :

Gh 6 - Mme Françoise POZET

Gh 6 - M. Alain VIRY

Gh 5 - M. Yves RAMELET

Gh 5 - Mme Alexandra LARUE

Gh5 - Mme Florence TETAERT

MEMBRES SUPPLÉANTS :

Gh 6 - M. Yves MARIETTA ALEINA

Gh 6 - M. Michel THOMAS

Gh 5 - Mme Muriel PITARD

Gh 5 - Mme Solen LE RAY

Gh 5 - M. Frédéric GARCIN

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département est désignée en qualité d'expert en tant que de besoin, conformément à l'article 29 du décret 89-229 susvisé.

ARTICLE 5 Le fonctionnement de la Commission Administrative Paritaire départementale des agents de la catégorie A est fixé conformément au décret 89-229 susvisé.

ARTICLE 6 Le secrétariat (consistant dans l'élaboration de l'ordre du jour, de la préparation de la réunion et de l'établissement du procès-verbal) de la Commission Administrative Paritaire susnommée est assurée par le Directeur des Ressources Humaines ou, à défaut, par un de ses collaborateurs. Le Directeur des Ressources Humaines peut être accompagné par un de ses collaborateurs.

ARTICLE 7 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier – Pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 8 Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier.

Signature de l'arrêté

Destinataires :
- les membres titulaires et suppléants de la CAP A